



Conseil d'administration du 4 novembre 2019
Procès-verbal

Année scolaire : 2019/2020
Numéro de séance : N°2
Date de transmission de la convocation aux membres : 21/10/2019
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	ROUSSEAU Géraldine	Proviseure adjointe
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	Conseillère Principale d'Education
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	JACQUEMARD Philippe	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	ABEILLE-BATIER Chrystelle	
	CHATELIER Stéphan	
	CAUVIN Jérôme	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	RANSON Victoria	
	DUDOUIT Hugues	
PARENTS D'ELEVES ET ELEVES	DODARD Emmanuel	Parents d'élèves
	ANTOINE Guillaume	
	LECHEVALIER Cécile	
	BERALD Corine	
	JULES Sandrine	
	PEILLEX Maxime	Elèves
	DORE Maureen	
	LORET Eloïse	

Ordre du jour :

- Adoption du PV du C.A. du 16 septembre 2019

- Affaires financières
 - Décisions Budgétaires Modificatives
 - Contrats et conventions
 - Tarifs de l'établissement
- Affaires pédagogiques
 - Protocole EPS
 - Installation des commissions
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h05.

Monsieur le proviseur propose aux membres du CA de permettre à Madame BOIS d'assister aux débats afin qu'elle puisse assurer le secrétariat de séance.

Un secrétaire de séance adjoint est désigné en la personne de Monsieur Guillaume ANTOINE, représentant des parents d'élèves.

Adoption du procès-verbal du 16 septembre 2019

Monsieur le proviseur demande si le PV du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, il le met aux votes :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18h12 : Arrivée de Monsieur Jérôme CAUVIN, portant le nombre de votants à 22.

Affaires financières

Décisions Budgétaires Modificatives

Les DBM pour information sont présentées par monsieur l'adjoint-gestionnaire.

Monsieur l'adjoint gestionnaire explique que le lycée a dû investir durant l'été dans un laminoir d'un montant de 2070 euros. L'objet de la DBM est d'ouvrir des crédits à hauteur de 2070 euros de recettes de taxe d'apprentissage vers la section investissement.

Contrats et conventions

→ Convention ERSAMUS+ Move

Monsieur le proviseur présente le projet ERASMUS+ qui a été déposé en juin dernier afin de permettre des déplacements d'élèves à l'étranger dans le cadre d'actions de formation linguistique et de stages à l'étranger. Ce budget de 23546 euros est utilisable pendant les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

La plupart des financements seront utilisés sur 2020-2021, pour des voyages en Irlande, Norvège et Espagne.

Cette convention sert à toucher les fonds européens. L'une des contraintes est d'envoyer 18 personnes à l'étranger. Une représentante des parents d'élèves demande ce qu'il en est du projet Macédoine.

Monsieur le proviseur répond qu'il s'agit d'un autre projet financé par une autre enveloppe.

Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation de signer la convention.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

18h21, arrivée de Madame BERARD, portant le nombre de votants à 23.

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ligue de badminton de Normandie, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du badminton, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à une somme forfaitaire de 750 € par année scolaire. Un représentant des personnels enseignants s'étonne qu'il ne soit pas fait référence à une durée dans cette convention.

Monsieur le proviseur précise que la Région souhaite que toutes les conventions soient signées pour une période d'un an.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AUX VOTES : 0

Acte du CA

→ **Convention d'objectifs et de moyens avec la région Normandie**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer la convention d'objectifs et de moyens avec la région Normandie qui a pour objet de préciser les modalités d'exercice des compétences et des responsabilités respectives de la région et du lycée. Cette convention est conclue pour 3 ans.

Monsieur le proviseur indique que l'article 9 prévoit d'y indiquer les spécificités de l'établissement, monsieur le proviseur propose que soit soumise à la région Normandie la rédaction suivante :

De par ses spécificités (début des cours des formations en boulangerie-pâtisserie à 6h30, fermeture du restaurant d'application à 22h30, présence de clients extérieurs au restaurant et à l'hôtel d'application), le lycée François Rabelais possède de larges plages d'ouverture. Celles-ci impactent le fonctionnement général du lycée notamment en matière de sécurité, des horaires de travail des personnels et des élèves, du coût énergétique...

La conception récente du lycée (sa construction date de 2014), son importante emprise foncière impliquent également des spécificités techniques qui demandent des compétences particulières en matière de maintenance et des coûts élevés en contrats d'entretien.

Un représentant des enseignants attire l'attention sur l'article 4-8 concernant le numérique éducatif puisqu'actuellement les conditions d'utilisation des équipements sont loin d'être fiables.

En relation avec le précédent CA, monsieur le proviseur indique qu'il a rencontré les responsables régionaux en charge des équipements et des infrastructures afin que soit réalisée une couverture WIFI de l'établissement. De plus, une demande de remplacement des 53 ordinateurs datant de 2012-2013 a été déposée ainsi qu'une demande de renouvellement des stations WYSE par tiers sur les 3 ans à venir. Dans la perspective proche des examens du BTS, une demande de dotation de 2 classes mobiles de 24 ordinateurs portables a été faite.

La convention d'objectif et de moyens est soumise aux votes :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat avec le CFC (centre français du droit de la copie)**

Monsieur l'adjoint gestionnaire propose que soit maintenu le choix de la redevance pour la tranche correspondant à 1,50 € (qui correspond à moins de 100 pages en moyenne par an).

Monsieur le proviseur propose les taux aux votes :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Tarifs

→ Taux de participation aux charges communes

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les taux de participation aux charges communes (25% pour les recettes d'internat, et 25% pour le reste).

Monsieur le proviseur propose les taux aux votes :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Tarifs des ventes de produits et des prestations

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les tarifs des ventes des produits et des prestations de service réalisés par l'établissement pour l'année scolaire 2019-2020. Ils sont quasiment identiques à ceux de l'année dernière, quelques ajustements sont proposés notamment au niveau des menus au restaurant d'application, afin de pouvoir proposer un tarif abordable lorsque nous accueillons des classes d'élèves extérieurs au restaurant pédagogique, pour les frais d'inscription des étudiants et pour les tarifs de remplacement des clés et badges.

Monsieur le proviseur propose les tarifs aux votes :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires pédagogiques

Protocole EPS

Madame ABEILLE-BATIER présente les principes des protocoles EPS en rappelant qu'ils permettent aux élèves d'avoir les résultats les plus favorables pour les examens.

Monsieur le proviseur interroge les membres du conseil d'administration afin de savoir si des questions se posent à la lecture des protocoles qui ont été envoyés avec la convocation.

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siégeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission permanente
- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté



Questions diverses

- Sortie cinéma « Petits maitres du Grand Hôtel »: monsieur le proviseur indique qu'une demande des enseignants de 7 classes a été faite afin de permettre à 148 élèves d'assister à cette projection. Le coût pour l'établissement est de 819,92 €.
- Questions proposées par les parents d'élèves élus au conseil d'administration concernant les canaux de communication possibles.
Monsieur le proviseur propose que les adresses de messagerie électronique des parents qui se proposent d'être représentants au conseil de classe soient communiquées aux autres parents des classes concernées. Une communication d'une adresse générique pour contacter les parents d'élèves élus au CA sera faite via Pronote, par mail et sur le site de l'établissement.
Un courrier pourra également être joint aux bulletins du 1^{er} semestre (tout comme les comptes-rendus des conseils de classe).
- Buddha Blue : Un représentant des parents d'élèves a eu connaissance de la fiche réflexe Buddha Blue qui a été transmise aux personnels des établissements scolaires. Il s'interroge sur les actions mises en place au lycée.
Le proviseur lui répond qu'actuellement, il n'a pas connaissance d'élève consommant du Buddha Blue au lycée Rabelais, il est donc difficile de faire de la prévention uniquement sur cette substance, une information plus générale sur les dangers des addictions sera programmée dans l'année. Ce point sera discuté en CESC.

La séance est levée à 19h56.

Le président du conseil d'administration

Le secrétaire de séance adjoint

Guillaume ANTOINE

